

DIRECTION

Tél : 04-66-33-40-01

secretariatdirection@hopitalpse.fr

DECISION N° 08/2025

**TARIFS HÉBERGEMENT EN UNITÉ DE SOINS DE LONGUE DURÉE
(U.S.L.D.)**

La Directrice du Centre Hospitalier de Pont-Saint-Espirit,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles L.342-1, L.342-3 et D.342-5 ;

VU la décision de l'ARS Occitanie n°2023-2041 en date du 30 mai 2023 portant autorisation pour le Centre Hospitalier de Pont-Saint-Espirit d'exercer l'activité de soins USLD ;

VU la décision n°10/2024 du 11 mars 2024 fixant les tarifs hébergement en USLD ;

VU l'arrêté du 23 décembre 2024 relatif aux prix des prestations d'hébergement de certains établissements accueillant des personnes âgées paru au journal officiel du 29 décembre 2024, qui fixe le pourcentage d'augmentation du tarif socle de prestations d'hébergement pour l'année 2024 à 3,21 % ;

DECIDE

Article 1 :

A compter du **1^{er} janvier 2025**, les tarifs opposables aux résidents payants en **hébergement permanent en U.S.L.D.** sont les suivants :

- Tarif hébergement : **71,62 €** ;
- Tarif hébergement pour les personnes âgées de moins de 60 ans ayant obtenu une dérogation de la Présidente du Conseil départemental : **93,05 €**.

A Pont-Saint-Espirit, 28 janvier 2025

Valérie BRUNIER

Directrice

